commune de milvignes

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2015, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015
3. Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015
4. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Christophe Bissat, démissionnaire
5. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de M. Christophe Bissat, démissionnaire
6. Election d'un premier vice-président au bureau du Conseil général en remplacement de M. Fred-Eric Moulin, démissionnaire
7. Rapport et arrêté relatifs à la modification partielle du plan d'aménagement local d'Auvernier dans le secteur « Pré-de-l'Etang »
8. Rapport et arrêté relatifs à la modification des plans d'alignement de la localité de Colombier, folios no 33, 39 et 40
9. Budget pour l'exercice 2016
10. Interpellations et questions
11. Communications du Conseil communal
12. Divers

Le président, **M. Philippe DuPasquier**, ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'assemblée. Il donne lecture du courrier :

- lettre du 24.09 de M. Ch. Bissat informant de sa démission du Conseil général ;
- lettre du 02.11 de M. F.-E. Moulin informant de sa démission du Conseil général.

M. DuPasquier remercie les deux personnes susnommées de leur engagement durant ces dernières années et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers généraux proclamés élus, soit Mme Marianne Guillaume-Gentil en remplacement de M. Bissat et M. Grégory Jaquet en remplacement de M. Moulin.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **37** conseillers généraux.

4 sont excusés : Mmes et MM. Dario Florey, Deborah Noirjean, Dagmar Picci et Olivier Thiébaud.

Unanimité : **36** ; Majorité absolue : **19**

Conseil communal in corpore.

2. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015

M. Philippe Donner (PLR) faire la remarque suivante concernant les gobelets recyclables Milvignes (cf. intervention de M. Sigg au point « 8. Divers ») : ayant pratiqué la procédure de location des gobelets, il confirme qu'elle n'est pas si simple pour de petites quantités et lors de petites manifestations. Au-dessous de 300 personnes, les prix sont prohibitifs.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Christophe Bissat, démissionnaire

M. Philippe Bärfuss (PS) propose la candidature de Mme Claude Grimm, laquelle est nommée tacitement par acclamations.

5. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de M. Christophe Bissat, démissionnaire

M. Philippe Bärfuss (PS) propose la candidature de M. Grégory Jaquet, lequel est nommé tacitement par acclamations.

6. Election d'un premier vice-président au bureau du Conseil général en remplacement de M. Fred-Eric Moulin, démissionnaire

M. Philippe Bärfuss (PS) propose la candidature de Mme Marianne Guillaume-Gentil, laquelle est élue tacitement par acclamations.

7. Rapport et arrêté relatifs à la modification partielle du plan d'aménagement local d'Auvernier dans le secteur « Pré-de-l'Etang »

M. Philippe Donner (Commission d'urbanisme). La Commission d'urbanisme, à l'unanimité des membres présents, a formulé un préavis favorable. Elle a particulièrement apprécié la rigueur et la persévérance de la direction du domaine du Château d'Auvernier, avec l'appui de l'Atelier d'architecture Saint-Nicolas à Neuchâtel, dans les démarches engagées pour développer et concrétiser trois objets architecturaux au sein de ce superbe patrimoine historique. C'est un beau projet, très conséquent, qui consolide la présence d'une importante entreprise vitivinicole renommée, ce qui est un atout indiscutable pour la Commune de Milvignes. La Commission d'urbanisme a été dûment informée de cet ambitieux projet lors de la séance ordinaire du mois de décembre 2013, suivie d'une présentation spécifique lors de la séance du 15 janvier 2014. Les membres de la Commission ont pu poser toutes les questions utiles, commenter, voire même suggérer certaines idées pour la réalisation des deux nouveaux bâtiments, à construire de part en part du mur d'enceinte Nord du domaine. Le projet du hangar viticole, hors du mur d'enceinte Nord, a notablement évolué et les variantes étudiées ont tenu compte des diverses contraintes de voisinage et de protection du patrimoine construit existant. Avec satisfaction, la Commission a constaté que la troisième étape de développement du domaine du Château d'Auvernier est aboutie et que les propositions de modification partielle du plan d'aménagement local, soumises ce soir, doivent permettre de construire un nouvel hangar viticole, complètement détaché du mur d'enceinte. Ce nouvel hangar en bois est destiné à abriter les machines et agrégats mécaniques de cette importante exploitation vitivinicole, vu

l'évolution inéluctable de la mécanisation des travaux de la vigne. La volonté de mettre un peu d'ordre dans la zone extérieure du mur d'enceinte Nord, en particulier en démolissant un bâtiment perturbant et en regroupant les machines et véhicules sous un même hangar a séduit la Commission. La volonté d'intégration de la future construction, peu visible depuis le secteur amont du village d'Auvernier, a été appréciée, comme la mise en valeur du mur d'enceinte et du majestueux portail Nord. Les rocades proposées entre zone de protection absolue du site, zone viticole et zone d'ancienne localité, qui concernent la parcelle N°2991 au lieu-dit « Pré-de-l'Etang », sont pertinentes et bien fondées, ce d'autant plus que la réduction de la zone à bâtir compensatoire permet de pérenniser une surface déjà actuellement plantée en vignes. La commission d'urbanisme recommande vivement d'accepter les propositions de modification partielle du plan d'aménagement local d'Auvernier au lieu dit « Pré-de-l'Etang ».

M. Bertrand Cottier (La Grappe). Au premier abord, une demande de modification d'un plan d'aménagement dans les alentours du Château d'Auvernier, dans un secteur inconstructible puisque dit « de protection absolue du site » pourrait laisser supposer de très longs palabres et de grandes difficultés à convaincre l'autorité de son bien-fondé. Cependant, étant donné la manière constructive dont le projet a été traité entre les différents partenaires et le fait que les remarques des uns et des autres aient été prises en compte pour aboutir à la proposition qui est faite ce soir, ce rapport a reçu un accueil enthousiaste de la part du groupe qui se réjouit de voir les activités du Château d'Auvernier se développer tout en apportant un soin tout particulier à la qualité architecturale des nouveaux bâtiments. Le groupe espère toutefois qu'une fois le projet terminé, la réalité reflétera bel et bien le photomontage de la page 16 de l'annexe au rapport sur lequel il n'y a pas de véhicule parqué en dehors du nouvel abri. La Grappe accepte le rapport proposé.

M. Jean-François Künzi (PS). Le groupe socialiste, considérant que :

- les dispositions de la LAT sont parfaitement respectées,
- la construction prévue constitue un outil de travail dont l'architecture s'inscrit harmonieusement dans le site du Château d'Auvernier,
- le propriétaire subirait seul d'éventuelles nuisances,

a décidé d'accepter à l'unanimité cette modification partielle.

M. Yann Noirjean (PLR). Comme on le constate en lisant l'historique des étapes de la construction du Château, ses propriétaires l'ont entretenu avec grand soin et ont su le faire évoluer pour assurer la pérennité des activités vitivinicoles du domaine ; le projet soumis s'inscrit dans cette continuité. Les autorités communales, cantonales et fédérales concernées, ainsi que les habitants d'Auvernier présents lors de la séance d'information, ont salué l'intégration de ces travaux au site et la préservation de la surface viticole. Au vu de ce qui précède, le PLR, qui a à cœur de soutenir le développement des PME, soutient à l'unanimité cet arrêté.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

8. Rapport et arrêté relatifs à la modification des plans d'alignement de la localité de Colombier, folios no 33, 39 et 40

M. Sylvain Ischer (Commission d'urbanisme). Les plans d'alignements sont très utiles à la Commission. Ils définissent les limites des constructions envisagées par les particuliers. Il est primordial que les plans d'alignements soient respectés, ils doivent permettre à la communauté de s'épanouir et d'obtenir les voies de transport que demanderont les moyens envisagés dans le futur. Le fait que bon nombre de bâtiments actuels soient installés directement sur des alignements qui n'ont visiblement pas été pris en compte lors de leur

construction, représente pour la Commission un dangereux précédent. Concernant ce projet, les points positifs ont été mis en évidence :

– minimiser les empreintes entre la solution qui prévaut actuellement et celle de la solution proposée ce soir,
– mettre de l'ordre dans ces plans d'alignement qui n'ont à l'évidence pas toujours été suivis,
– la Commission a apprécié que tous les propriétaires touchés par cette éventuelle modification aient été avertis,
– lors de la présentation à la population pour étudier les changements envisagés, une grande partie du public était favorable à ces changements,
– l'utilisation par la commune de l'alignement d'une parcelle privée ne donne droit à une indemnité que lorsque l'expropriation est décrétée. Tant que cela reste virtuel, aucune indemnité n'est versée.

Le seul bémol à ce projet est une question ouverte :

– la diminution des empreintes possibles ne signifie-t-elle pas des problèmes pour la promotion de la mobilité future souhaitée ?

La Commission s'est aussi interrogée sur la probabilité d'avoir d'autres cas de ce type, où les plans d'alignements devraient être également corrigés, dans le village de Colombier ou dans d'autres villages de la commune. Selon la pré-étude effectuée pour ce projet, ces quartiers étaient, et de loin, ceux qui contenaient les actions les plus importantes. D'autres points ont été identifiés, mais des solutions locales, de moins grande ampleur, pourront traiter ces points au cas par cas. La Commission d'urbanisme est favorable à l'acceptation de cet arrêté. Elle verra ainsi son travail clarifié avec des lois respectées, aussi pour les quelques points particuliers qui sont visibles sur ces folios.

M. Daniel Etter (PLR). Le groupe a reçu passablement d'informations et est ravi de pouvoir donner son accord pour que ce dossier, qui date de 2005, aboutisse enfin. Il remercie tous ceux qui se sont penchés sur ce dossier afin qu'il soit mis aux normes actuelles et qu'il trouve enfin son épilogue. C'est à l'unanimité de ses membres que le PLR accepte la modification des plans d'alignements de Colombier.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Le groupe a étudié ce sujet dans son assemblée générale du 7 décembre et le débat fut nourri. Les plans d'alignements sont une réserve nécessaire aux ouvrages et installations d'intérêt général et fixent les limites au-delà desquelles les terrains peuvent être ouverts à la construction.

Les avantages de ce projet sont les suivants :

– les alignements actuels ont été définis dans les années 60, moment où l'on voyait un accroissement des routes et du trafic comme un progrès. La vision idyllique de villes à l'américaine était très à la mode en ces temps-là. Le projet proposé correspond plus à la vision actuelle de la mobilité, définissant par exemple un chemin comme piétonnier au lieu d'une nouvelle route potentielle,
– l'emprise sur les terrains privés est diminuée, ce qui est un plus pour les propriétaires,
– cela permettra une densification des constructions, comme souhaité par le Canton et la Confédération.

Les inconvénients peuvent être les suivants :

- l'alignement proposé tient compte des besoins d'aujourd'hui, le bureau RWB nous le certifie, hors nous ne savons pas quels seront les besoins dans 10, 20 ans ou plus,
- réduire la largeur des alignements restreint également les possibilités d'aménagement induites par les futurs moyens de transports, tel que le véhicule sans chauffeur, qui aura probablement besoin de plus d'espace pour être utilisé sans danger,
- il est peu probable que le nouvel alignement contribue à quelque densification que ce soit, puisque la majorité des propriétés concernées sont des villas.

Il a été unanimement apprécié que la réalité actuelle soit prise en compte, en supprimant des alignements existant là où des bâtiments ont été construits. Consigne est donnée que les membres du groupe votent selon leur conviction personnelle.

M. François Gubler (PS). Ce dossier est resté en suspens et sa mise à jour est nécessaire. Entretemps, de nouvelles constructions sont venues s'intégrer dans ces secteurs du village. Le premier constat qui a été fait est que les modifications sont généralement en faveur des propriétaires des biens-fonds dans la mesure où les alignements sont en règle générale réduits. Par ailleurs, il est également à relever qu'aucune objection d'importance n'a été faite lors de la séance d'information à la population organisée le 27 octobre 2015. Dès lors, le groupe socialiste entre en matière sur le rapport et vote l'arrêté.

M. Bertrand Cottier (La Grappe), intervient à titre personnel concernant le rapport du Conseil communal. Dans ce rapport, le Conseil communal explique que cela permettrait, « une gestion des permis de construire plus adéquate et une meilleure habitabilité de ces quartiers de Colombier ». Ces explications très générales n'arrivent pas à convaincre M. Cottier. Ces quartiers sont déjà très largement construits. Le fait de modifier ces plans d'alignement ne permettra rien d'autre qu'à l'un ou l'autre propriétaire de construire plus près d'une route existante un garage ou un abri de jardin. Il est dit que le plan d'alignement date des années 70, n'est plus du tout d'actualité et qu'aujourd'hui on n'imagine plus faire des routes aussi larges. Soit, mais personne n'oblige à construire des routes plus larges que nécessaire. Par contre, cela permet de conserver l'opportunité de le faire. Qu'a-t-on à gagner en acceptant ce plan d'alignement ? Pour M. Cottier, rien dans l'immédiat, seule la construction d'un garage ou d'un abri de jardin, comme déjà cité plus avant, pourrait être prétéritée. Refuser le plan d'alignement, c'est maintenir le potentiel de développement des voies de communication, également pour les générations futures. Qui peut dire qu'en 2100, nos successeurs ne seront pas contents de pouvoir utiliser ce potentiel pour une utilisation encore inconnue aujourd'hui. M. Cottier propose à l'assemblée de refuser ce plan d'alignement, en demandant toutefois au Conseil communal d'en soumettre un nouveau, « light », pour l'ensemble du village, comprenant uniquement la suppression des voies de communication devenues impossibles à construire, comme sur le folio 40.

M. Patrice Blanc (PLR), prend la parole suite à cette intervention. Il explique que, dans les années 70, une rue communale publique devait avoir une largeur de 7m et deux trottoirs de 2,25m, ce qui est supérieur à une route cantonale principale. Il est donc raisonnable de modifier les plans d'alignement en fonction de l'époque actuelle. D'autre part, soit plusieurs alignements sont faux, soit les immeubles construits sur ces alignements n'auraient pas dû l'être. Il y a donc une distorsion légale manifeste. Pour ces raisons, M. Blanc prie l'assemblée d'accepter les nouveaux plans d'alignement.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 30 oui, 2 non et 4 abstentions.

9. Budget pour l'exercice 2016

Mme Edith Aubron (CC). Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances, les contraintes réglementaires sont plus strictes. Le Conseil communal avait déjà anticipé l'application de ces mesures en 2015. Dès lors, sans péjorer les prestations à la population ni négliger l'entretien de notre patrimoine, la marge de manœuvre est faible, sachant que la part maîtrisée par la commune représente moins de 60% du montant total des charges annoncées. Le budget 2016 transmis fin novembre dernier laisse apparaître un résultat satisfaisant, proche de l'équilibre, mais toutefois bénéficiaire. Le montant des investissements permet, quant à lui, dans le respect du frein à l'endettement, de répondre aux besoins estimés nécessaires et prioritaires pour l'année 2016.

La mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé a complexifié le travail. Le Conseil communal a fait le choix de l'élaboration d'une double version MCH1 et MCH2 afin de faciliter la lecture et la comparaison des données avec celles des années précédentes.

La phase d'élaboration des budgets communaux s'est avérée particulièrement empreinte d'incertitudes quant aux répercussions conséquentes sur les finances communales :

– la refonte du système de défense incendie et de mutualisation des ambulances dont le budget global est controversé ;
– l'avenir de l'association Bibliobus et la mise en place d'un nouveau service à la population pour la lecture publique sur le territoire communal ;
– les décrets et amendements votés par les députés dans le budget cantonal le 3 décembre dernier avec des implications directes sur les finances communales. L'impact le plus significatif est la prolongation d'une année de la mesure transitoire votée fin 2013 par le Grand Conseil concernant la bascule d'impôts canton/communes.

Le Conseil communal a transmis toutes les indications chiffrées relatives à ces éléments dans le rapport joint au budget puis dans un complément envoyé par courriel intégrant les modifications reçues le 9 décembre par courrier du Conseil d'Etat. Le résultat 2016 pourrait donc être un déficit de + de CHF 600'000.-. Le conditionnel est important pour faire part du malaise lié à la situation en raison des dates de votation budgétaire par le Grand Conseil et des délais de communication des informations. Le Conseil général s'est prononcé en octobre dernier sur le dépôt d'une motion communale auprès du Grand Conseil avec pour demande spécifique de ne plus être confronté à des reports de charges tardifs qui rendent les budgets communaux obsolètes. Pourtant, le Conseil communal reste positif et préfère envisager l'année 2016 sereinement.

Différents éléments doivent être pris en considération dans une évaluation plus globale pour faire face à cette nouvelle situation :

– un déficit serait acceptable en regard de la fortune nette communale, dans le respect de la loi et du nouveau règlement sur les finances ;
– les conséquences d'un déficit auraient pour effet une réduction de l'enveloppe globale des investissements prévus, afin de respecter les règles de frein à l'endettement selon la loi sur les finances en application et les critères du règlement communal sur les finances. En contrepartie, le versement à la fortune d'un montant issu de la revalorisation en 2016 du patrimoine financier communal pourrait permettre d'augmenter la capacité d'investissement ;
– toutefois, avec les nouvelles données reçues en fin d'année, l'estimation des recettes fiscales 2016 a été revue. Pour les personnes morales, les effets de la conjoncture confirment une baisse des recettes d'impôts, telle qu'elle a été intégrée dans l'estimation budgétaire. Par contre, pour les personnes physiques, les informations reçues à fin novembre du Service des contributions cantonales font état d'une augmentation

importante du montant des recettes fiscales 2015 par rapport aux prévisions du budget 2015, mais aussi d'une croissance annuelle réaliste des recettes 2016 sur l'impôt des personnes physiques. Dans un souci de prudence, ces deux éléments n'avaient pas été pris en considération cet automne lors de l'élaboration du budget 2016. Une adaptation des recettes d'impôts des Personnes Physiques (IPP) calculée avec ces deux éléments (recettes 2015 et croissance annuelle 2016) compense intégralement le déficit induit par l'impact des amendements cantonaux ;

– enfin, il est possible d'affirmer que les finances de la commune sont saines. Le coefficient fiscal, bien que toujours le plus bas du canton, devrait encore permettre d'assurer des recettes suffisantes pour couvrir les charges communales inscrites au budget.

Le Conseil communal reste vigilant dans le respect des montants attribués par domaine. La commission financière est régulièrement informée tout au long de l'année de l'ensemble des données qui impactent les finances communales, y compris le suivi des rentrées fiscales.

M. Philippe Barfuss (Commission financière). Lors de la première séance de la Commission, le Conseil communal, l'a rendue attentive qu'il restera toujours des incertitudes sur le budget communal tant que celui du Canton ne sera pas bouclé. Lors de cette séance, le budget soumis devait déjà être modifié, une perte sur les personnes morales, selon les dernières projections du Service des contributions, et une correction sur le taux de l'impôt foncier, ayant péjoré le budget soumis de CHF 200'000.-. La Commission a obtenu réponse à toutes ses questions. A part une petite retouche de CHF 4000.- sur les subventions ponctuelles et quelques recommandations, la Commission n'a pas modifié foncièrement le budget. Lors de la deuxième séance, certaines dépenses liées à l'entretien ont été revues à la baisse, quelques corrections ont été effectuées et le montant de la participation de la commune aux syndicats a été revu. Au final, le Conseil communal a présenté à la Commission un budget légèrement bénéficiaire de CHF 33'320.-. Une revalorisation du patrimoine administratif immobilier sera effectuée courant 2016 et inscrite au bilan du 31.12.2016. Avec l'augmentation de celui-ci, une réserve sera établie, laquelle sera principalement utilisée pour couvrir la garantie prévue pour Prévoyance.ne, à hauteur de 80%. La provision de CHF 440'000.-/an prévue jusqu'en 2039 ne sera donc pas inscrite dans les comptes de fonctionnement. Le Service des communes a validé cette méthode et la Commission financière a demandé que cela soit confirmé par écrit. Malgré une conjoncture peu favorable et des augmentations de charges importantes, la commune tient bien le choc, ceci avec le coefficient le plus bas du canton et une cohérence du Conseil communal, qui a intégré toutes les données connues au moment de l'élaboration du budget. La Commission remercie l'administration communale de l'important travail exécuté pour l'élaboration des deux versions du budget, MCH1 et MCH2. La Commission a adopté le budget à l'unanimité. Toutefois le vote tardif du budget cantonal a modifié la donne et, la Commission ne s'étant pas réunie après ces nouvelles informations, elle ne peut donner aucun préavis sur la situation réelle.

M. François Burgat (PLR). Dans un premier temps, le groupe PLR Milvignes s'est attaché à l'examen du budget tel que soumis dans sa version du 30 novembre 2015. En particulier, il a été relevé que la participation de la Commune de Milvignes au syndicat des sapeurs-pompiers a été plafonnée à CHF 350'000.- au budget, tandis que la part selon budget du syndicat se monte à CHF 454'900.-. Le PLR a bien compris les arguments du Conseil communal en lien avec cette prise de position et y adhère. S'agissant de l'engagement pour Prévoyance.ne, la réserve sur le patrimoine financier semble être suffisante pour dégager un excédent qui couvrira le montant estimé de garantie à hauteur de 80% en 2039. En conséquence, la provision annuelle de CHF 440'000.- n'a pas été inscrite au budget et le groupe PLR adhère à cette position. Dans un deuxième temps, le groupe PLR Milvignes a ouvert la discussion en lien avec l'adoption du

budget de l'Etat en date du 3 décembre 2015, soit après l'établissement de la version finale du budget datée du 30 novembre, mais avant les séances de groupe et le Conseil général, ce qui a pour effet de donner une perspective plus pessimiste des chiffres pour l'année 2016. En particulier, le décalage de la bascule d'impôt entraîne une perte de deux points d'impôt par rapport aux chiffres inscrits au budget sur les lignes concernées. Le groupe PLR Milvignes a expressément souhaité que le Conseil communal renseigne avec précision tous les membres du Conseil général quant aux impacts des décisions du Grand Conseil sur le budget des comptes 2016 avant le Conseil général de ce jour. Sous réserve de cette communication, les membres présents lors de la séance de groupe PLR ont décidé d'approuver, à l'unanimité moins une voix et sans modification, le budget dans sa version du 30 novembre 2015. Par courriel du 11 décembre, la Conseillère communale en charge des finances a communiqué de manière concise et précise les principaux éléments de l'adoption du budget de l'Etat qui ont un impact sur le budget de la Commune de Milvignes tel que présenté dans sa version du 30 novembre 2015. Sur la base de ces informations complémentaires, les adjonctions au budget 2016 conduisent à un déficit de l'ordre de CHF 600'000.-. Il est également pertinent de rappeler que le vote porte sur le budget, qui est un outil d'anticipation de la gestion de la commune, mais qui n'est rien de plus qu'un budget. Le Groupe PLR souhaite que le Conseil communal, en phase avec la Commission financière, fasse des points réguliers des rentrées fiscales dans le courant de l'année 2016, afin de prendre toutes les mesures possibles en vue de réduire les charges et de viser l'équilibre. La communication des principales incidences sur le budget du 30 novembre étant intervenue avant le Conseil général de ce jour, les conseillers généraux du PLR Milvignes approuvent à l'unanimité moins une voix le budget dans sa version du 30 novembre 2015.

M. Jean-François Künzi (PS). Le groupe socialiste a examiné, très attentivement, le projet de budget 2016 dans sa version du 30 novembre dernier. Les craintes et les regrets, déjà exprimés le 16 décembre 2014, sont immédiatement revenus en mémoire. Mais pouvait-on attendre mieux alors qu'on semble se contenter de gérer la fin de cette première législature ? A quel numéro d'équilibriste hallucinant ne s'est-on pas livré pour obtenir un léger bénéfice justifiant le coefficient fiscal le plus bas du canton ! Mais à quel prix ou, en d'autres termes, aux dépens de quoi ? On a rogné, sans trop de scrupules, sur l'entretien du patrimoine. On a réduit, au plus strict minimum, les investissements. Si c'est vraiment cela qu'attend la population de la part de ses représentants, c'est navrant parce que, dans une telle perspective, l'avenir ne peut que s'avérer difficile, problématique et hélas, douloureux financièrement. Et puis voilà que, suite aux décisions du Grand Conseil, le bel édifice s'écroule. Une perte de CHF 600'000.- remplace le bénéfice risquant de péjorer de plus de CHF 560'000.- le montant déjà maigre des investissements. On tente de rassurer en annonçant une augmentation des recettes fiscales et de celles sur l'impôt des personnes physiques qui compenseraient la perte. Mais on ne fournit aucun montant et on propose d'accepter un budget qui, sur le papier au moins, ne correspond pas à la réalité, même s'il faut relativiser sa précision ! Faut-il croire ou faire confiance ?

M. Daniel Bena (La Grappe). Après analyse du budget soumis, la Grappe a eu le plaisir de constater que celui-ci dégageait un léger bénéfice de CHF 33'320.- pour un total de charges de CHF 36'410'480.-. Le groupe remercie l'administration du travail fourni pour l'établissement de ce budget. Avoir les deux versions MCH1 et MCH2 permet de pouvoir comparer les comptes dans leur nouvelle forme. La Grappe a approuvé le budget soumis à l'unanimité. Suite aux décisions du Grand Conseil, le budget va toutefois changer de couleur pour passer d'un bénéfice léger à un déficit de CHF 600'000.-. Ce déficit signifie, sans compensation, la suppression pure et simple d'environ CHF 550'000.- d'investissements pour la commune. En conséquence, quels seront les investissements supprimés ? Les concitoyennes et concitoyens ont fait confiance aux élus et cette confiance passe par le mieux-vivre que la commune peut

offrir par ces investissements. Le Conseil communal demande de voter un budget déficitaire, au motif que, par hypothèse, la recette d'impôts des personnes physiques va augmenter pour la commune. Mais si ces recettes n'étaient pas au rendez-vous ? Et si la commune devait faire face à une dépense urgente d'importance ? Lors du vote sur le budget 2016, la Grappe demande de se rappeler cette confiance placée par la population dans les institutions de la commune et dans ses élus.

M. Philippe Bärfuss (PS) demande au Conseil communal d'intervenir auprès de l'ACN pour essayer de modifier les dates des votes au Grand Conseil. Ceci d'autant plus que pour 2017, il sera difficile de faire une planification financière sur trois ans si chaque année des modifications doivent être faites au budget communal.

M. Louis Godet (Vert'Lib.). La pression est forte au Grand Conseil lors de l'établissement du budget, qui, cette année, a d'ailleurs passé péniblement la rampe. Il ne faut pas se faire d'illusion, ce scénario sera répété d'année en année, car le Conseil d'Etat dit lui-même qu'il n'arrive pas à avoir tous les chiffres pour établir son budget début novembre, ce qui serait un délai raisonnable pour pouvoir ensuite établir le budget communal. C'est regrettable, mais la seule manière de travailler actuellement est d'intégrer une réserve de 2 points d'impôts, pour faire face aux décisions du Grand Conseil, ceci d'autant plus que les finances du Canton n'ont pas été très bonnes cette année et ne le seront vraisemblablement pas ces prochaines années.

Le budget est passé en revue.

M. Daniel Sigg (Verts) s'interroge sur le nouveau fonds IPM (p. 4, chap. 5, 2^{e} §), souhaitant savoir quel 3^{e} partenaire est ce fonds. D'autre part, concernant les tarifs eau et épuration (p. 7), il se dit assez surpris de voir un rapport aussi détaillé, alors que la Commission TP, SI, énergies n'a pas été mise au courant.

Mme Edith Aubron Marullaz (CC) explique que les tableaux ont été insérés pour une meilleure compréhension, vu la suppression des lignes correspondantes dans le budget suite à la reprise de la gestion par Eli10.

M. Frédéric Laurent (CC) explique que cela est de la compétence du Conseil communal et que la Commission financière a été informée des nouveaux tarifs.

M. Daniel Sigg (Verts) a une remarque en lien avec la provision de CHF 440'000.- pour Prévoyance.ne (p. 9). Il trouve en effet dangereux de ne rien provisionner et de compter sur la réévaluation du patrimoine, alors que le budget ne permet qu'un entretien minimal des bâtiments. L'avenir est prétérité, car personne ne sait si le patrimoine va prendre de la valeur dans le cas où est mal entretenu.

M. Jean-François Künzi (PS) intervient concernant les bibliothèques (p. 6), expliquant que la décision du Conseil communal de démissionner du Bibliobus inquiète vivement le groupe. Les signatures récoltées rapidement, suite à l'intention du Conseil d'Etat de se désengager financièrement, démontrent que la population neuchâteloise est très attachée à cette association qui assure une promotion, entre autres, de la lecture, bienvenue et indispensable. Cette décision, si elle se concrétise, va engendrer une suppression de postes fâcheuse. Milvignes sera considérée comme la méchante qui veut la mort du Bibliobus. Or, la responsabilité de la commune n'est pas seule engagée. Le mal dont souffre le Bibliobus s'avère ancien. A l'époque, des communes, peu scrupuleuses, n'ont pas jugé utile de contribuer financièrement au

fonctionnement de cette association, sachant pertinemment que certains de leurs habitants allaient emprunter des livres dans la commune voisine. Aujourd'hui, des fusions de communes sont intervenues, mais les structures et les contributeurs du Bibliobus ne changent pas. Val-de-Travers et Val-de-Ruz financent l'institution comme si les anciennes communes qui les constituent existaient encore. Cela mérite d'être dénoncé. La population a le droit de connaître la situation qui menace la pérennité de l'institution. Le Conseil communal est-il disposé à expliquer les raisons de cette démission devant les médias ? Le groupe est prêt à le soutenir dans cette démarche.

Mme Josette Schaer (CC) informe qu'une présentation très détaillée sera faite au point 11, communications du Conseil communal.

M. Daniel Sigg (Verts). Compte 020.318.010 : s'interroge sur le montant de CHF 5'000.- inscrit pour le remplacement des téléphones IP.

Mme Marie-France Matter (CC) informe que les téléphones sont en fin de vie et ne peuvent plus être réparés s'ils tombent en panne. Ils doivent donc être remplacés. Tous les postes ne vont cependant pas l'être en même temps. Cette année, il est prévu de changer les centrales téléphoniques dans les trois administrations. Une réserve pour le remplacement de deux postes a également été prévue, ainsi que le changement d'une antenne wifi à Colombier, d'où les CHF 5'000.- inscrits au budget.

M. Mathias Bauer (PLR). Compte 300.318.000 : le groupe PLR propose, dans la mesure où la commune a quitté l'association du Bibliobus à temps et que par conséquent rien ne sera payé pour l'année 2016, d'amender ce point afin d'en modifier le titre. Le groupe PLR propose en effet d'allouer les CHF 63'000.- prévus pour le Bibliobus à un « Fonds lecture publique » en vue de financer un projet de la commune en la matière. D'autre part, la commune a quitté le Bibliobus avant juin de cette année, certainement à raison, et le groupe PLR regrette qu'aucune information à ce sujet n'ait été donnée à la population, notamment par le biais du Milvignes Infos. Certains membres de la Commission Culture, Loisirs et Sports, qui soutenaient d'ailleurs le retrait, avaient demandé au Conseil communal d'en informer la population. Force est malheureusement de constater qu'aujourd'hui cela n'a pas encore été fait.

Mis au vote, l'amendement proposé par M. Bauer est accepté par 21 oui, 6 non, 9 abstentions.

M. Patrice Blanc (PLR). Chap. 700, Service des Eaux (p. 14) : le Conseil communal a décidé de confier la gestion du réseau d'eau à Eli10, ce qui est parfaitement compréhensible, tant du point de vue pratique que technique. En confiant un mandat à un tiers, cela présente bien évidement une charge supplémentaire de quelque CHF 67'700.- par rapport au budget 2015, soit l'équivalent d'un demi-poste de travail. M. Blanc demande si le Conseil communal prévoit de diminuer la dotation communale d'EPT ou, dans le cas contraire, quelles tâches seront confiées à la ou les personnes qui géraient le réseau ?

M. Frédéric Laurent (CC) répond qu'il n'est pas prévu de diminuer les EPT, puisque tous les services sont souvent en sous-effectif ou en effectif extrêmement tendu. Une bonne part du travail est faite par les conseillers communaux ou encore il faut renoncer à certains travaux.

M. François Gubler (PS). Compte 720.352.000, participation à la déchetterie : M. Gubler s'est vu récemment approché par une personne âgée qui lui demandait ce qui était fait dans la

commune pour l'évacuation de déchets encombrants. M. Gubler lui a répondu de s'adresser à la commune. La réponse reçue par cette personne ne répond en aucun cas à l'article 13 du règlement d'application relatif à la gestion des déchets du 23 octobre 2013. M. Gubler regrette cet état de fait et demande que le personnel communal soit informé correctement à ce propos. Le groupe PS, à l'origine de l'article 13, se dit fort déçu de la façon dont la chose a été réglée.

M. Frédéric Laurent (CC) se dit désolé si la Commune a contrevenu d'une manière ou d'une autre à cet article 13 et remercie M. Gubler de donner les indications pour la correction de cette erreur à l'avenir, puisque, effectivement, certaines dispositions ont été prévues.

M. Daniel Sigg (Verts). Compte 864.435.004, vente d'énergie verte : voit que le compte a été supprimé, vraisemblablement suite au regroupement avec Eli10, mais regrette que cette possibilité ne soit plus proposée à la population.

M. Frédéric Laurent (CC). Sur la commune d'Auvernier, il existait deux fonds consacrés à l'énergie verte, l'un financé par les abonnés, lequel est maintenu, l'autre financé volontairement par les citoyens. La légalité de cette dernière perception de taxe était toutefois non avérée, le Conseil communal a donc préféré y renoncer. Les citoyens qui ont participé à ce fonds ont été informés de son utilisation.

M. Daniel Sigg (Verts) demande pourquoi Eli10 ne propose pas déjà aujourd'hui des énergies renouvelables.

M. Frédéric Laurent (CC) explique qu'Eli10 est une toute jeune société qui traite les problèmes les uns après les autres. En tant que membre du Conseil d'administration, M. Laurent confirme que l'alternative de courant vert a été sollicitée auprès d'Eli10, afin qu'elle puisse être proposée aux abonnés dès l'année prochaine.

M. Mathias Bauer (PLR) s'exprime à titre personnel et remercie le Conseil communal et l'administration pour avoir présenté un budget équilibré aux normes MCH2. Il y a deux semaines, il aurait accepté ce budget sans discuter, concevant que les décisions cantonales le péjorent et qu'un budget n'est en réalité qu'une estimation. En revanche, il ne conçoit pas que deux semaines après le vote du Grand Conseil, le législatif ne tienne pas compte des modifications engendrées. Il est connu aujourd'hui, même avec des estimations plus optimistes concernant les personnes physiques, que la commune réalisera un déficit compris entre CHF 100'000 et CHF 600'000.- pour l'exercice 2016. Dans un courriel du 11 décembre, le Conseil communal recommande d'accepter le budget actuellement proposé en se fondant sur deux arguments. Le premier se réfère aux estimations, peut-être trop prudentes, concernant les personnes physiques. Le Conseil communal a également la possibilité d'amender son budget séance tenante pour permettre une estimation plus optimiste. Le second argument, que M. Bauer dit ne pas pouvoir accepter, a trait au montant à disposition pour les investissements. Celui-ci serait réduit à cause de la LFinec et du règlement sur les finances. Cette réduction d'environ CHF 560'000.- est, certes, handicapante, mais elle est la conséquence logique des mécanismes de frein à l'endettement, contenus dans le règlement sur les finances, accepté à l'unanimité par le législatif. Cet argument conduit à accepter un budget que l'on sait faux dans le but d'éluder un règlement et une loi cantonale, ce qui n'est pas acceptable. Par ailleurs, M. Bauer ne peut pas concevoir de présenter un budget équilibré à la population en sachant d'ores et déjà que ce ne sera pas le cas et de continuer à consentir à des crédits en pensant à tort que nous pouvons nous les permettre. Il faudra refuser les crédits qui ne sont pas absolument indispensables. Pour ces raisons, M. Bauer propose d'amender le budget, afin de tenir compte de l'absence de bascule d'impôt.

Mme Edith Aubron (CC). Les informations reçues à fin novembre du service des contributions cantonales font état d'une augmentation importante du montant des recettes fiscales 2015 par rapport aux prévisions du budget 2015 et d'une croissance annuelle réaliste des recettes 2016 sur l'impôt des personnes physiques. Dans un souci de prudence, ces 2 éléments n'avaient pas été pris en considération cet automne lors de l'élaboration du budget 2016. Une correction des recettes d'impôts Personnes Physiques (IPP) avec ces 2 éléments compenserait presque intégralement le déficit induit par l'impact des amendements cantonaux.

M. Philippe Bärfuss (PS) demande pourquoi l'on n'amende pas le budget dans ce sens-là.

M. Daniel Sigg (Verts) est d'avis que, par souci de transparence, il faut absolument voter la réalité.

La proposition d'amendement du budget soumise par M. Mathias Bauer et tenant compte de la perte de 2 points d'impôt est mise au vote et approuvée par 30 oui, 4 non et 2 abstentions.

Mis au vote, l'arrêté relatif au budget ainsi amendé est accepté par 35 oui et 1 abstention, budget amendé.

10. Interpellations et questions

Néant.

11. Communications du Conseil communal

Mme Marie-France Matter (CC).

Information concernant le Bibliobus.

En octobre 2014, le Conseil communal a écrit à l'association du Bibliobus, en vue de rectifier la situation suite à la fusion, demandant une desserte à Auvernier et la révision du tarif pour Colombier, vu que la commune assume entièrement les frais relatifs à la Bibliothèque fixe du village. L'association n'a donné aucune suite favorable à la demande de baisse de tarif pour les habitants de Colombier. En avril 2015, le Conseil communal a à nouveau écrit à l'association disant renoncer à une desserte sur la localité d'Auvernier et demandant la convocation d'une assemblée générale pour débattre de la problématique du financement des prestations. Ce courrier est resté sans réponse, malgré un rappel adressé à l'association. En date du 5 juin, le Conseil d'Etat à écrit à M. Arnaud Blaser, président de l'association du Bibliobus, pour annoncer la démission du Canton au 31 décembre 2015. Le 23 juin, le Conseil communal a adressé une lettre recommandée au président du Bibliobus, disant que, devant l'augmentation prévisible des coûts suite au retrait du soutien financier de l'Etat, ainsi que de l'absence de solution de répartition de financement pour les communes fusionnées, la commune de Milvignes se voyait contrainte de démissionner de l'association au 31 décembre 2015. Cependant, ce courrier précisait bien que le Conseil communal souhaitait absolument une offre de lecture publique sur son territoire et que la commune serait prête à réintégrer l'Association dès le 1er janvier 2016 à condition toutefois de trouver un accord satisfaisant quant au fonctionnement et au moyens de financement. Cette lettre est restée sans réponse. Le 28 octobre, le Conseil communal in corpore a rencontré une délégation du comité directeur. Quelques chiffres : à cette date, Milvignes compte 8916 habitants, la facture Bibliobus s'élève à CHF 63'044.50 pour 7417 habitants, vu qu'Auvernier ne contribue pas. Au niveau de la desserte de Bôle, cela représente

40 heures annuelles. A Val-de-Travers, qui compte 10'645 habitants, la facture s'élève à CHF 62'500.50 pour 7353 habitants, mais le Bibliobus s'arrête dans les villages des Bayards, de Boveresse, Buttes, Couvet, Môtiers, Noiraigue, St-Sulpice et Travers, soit 290 heures de desserte. A Val-de-Ruz, qui compte 16'744 habitants, la facture s'élève à CHF 41'786.- pour 4916 habitants. Ces chiffres expliquent clairement pourquoi le Conseil communal aimerait vraiment que la clé de répartition soit revue. La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel ont leur propre bibliothèque. Hauterive utilise celle de la Ville de Neuchâtel et St-Blaise celle de la Tène. Peseux et Corcelles-Cormondrèche ont leur bibliothèque communale. Le Conseil communal n'a jamais reçu la position du comité directeur suite à cette séance du 28 octobre. Aussi, le 20 novembre, toujours dans l'attente, le Conseil communal a écrit un courrier recommandé à l'Association pour réitérer le souhait de Milvignes de se retirer du Bibliobus, mais demandant néanmoins, pour assurer une période de transition, la conclusion d'un mandat de prestations de durée déterminée du 1er janvier au 31 mars 2016 pour un montant de CHF 15'750.-. Le 26 novembre, le comité directeur du Bibliobus confirmait l'acceptation de ce mandat de prestations et annonçait vouloir demander lors de l'assemblée générale du 9 décembre, la mise sur pied d'un groupe de travail pour rechercher une solution équitable de financement. Le 9 décembre, Mme Marie-France Matter et M. Frédéric Laurent se sont rendus à l'assemblée générale de l'Association du Bibliobus, lors de laquelle il a été pris acte de démission de la commune. A cette occasion, les conseillers communaux ont pu réexpliquer pourquoi Milvignes quittait le Bibliobus. Lors de cette assemblée, un groupe de travail a également été constitué, composé de représentants des communes de La Tène, Le Landeron, Rochefort, Cortaillod, Val-de-Travers et Val-de-Ruz, afin de réfléchir à la problématique d'une répartition équitable des coûts. L'assemblée a clairement demandé que Milvignes rejoigne ce groupe de travail. Le Conseil communal doit encore se prononcer sur cette question. Il est prévu que le groupe de travail se réunisse 1 à 2 fois par mois et il devra présenter un rapport à la prochaine assemblée générale qui aura lieu le mercredi 8 juin 2016, cette date permettant aux communes de démissionner cas échéant jusqu'au 30 juin. Le Conseil communal a également entrepris un point de situation des bibliothèques sur la commune. Mme Matter a visité la bibliothèque d'Auvernier, pour voir l'offre sur place, la bibliothèque scolaire de Cescole, la bibliothèque scolaire de Bôle. Le Conseil communal a reçu, de la part des deux bibliothécaires de Colombier, employées de Milvignes, un projet de budget pour ouvrir une bibliothèque indépendante. Les chiffres paraissent assez conséquents. Le Conseil communal prévoit un communiqué de presse à paraître dans le Littoral Région et sur le site internet communal pour informer la population de l'avancée des travaux.

12. Divers

Le président souhaite ses meilleurs vœux de fin d'année et invite les membres de l'assemblée à la verrée offerte.

La séance est levée à 21h53.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président : Le secrétaire :

Ph. DuPasquier M. Vida